



Groupe canadien
d'étude
des questions
parlementaires

L'opinion publique face au Parlement

Le Parlement, les partis et le régionalisme



Groupe canadien
d'étude
des questions
parlementaires

LE GROUPE CANADIEN d'études des questions parlementaires a été créé dans le but de réunir toutes les personnes intéressées aux institutions parlementaires et à leur fonctionnement.

Le Groupe canadien diffère du groupe britannique, dont il s'inspire, en ce sens qu'un bien plus grand nombre de personnes peut y adhérer. Au Canada, l'association compte des parlementaires, des universitaires, des fonctionnaires de tous les corps législatifs canadiens, des représentants des médias, de simples fonctionnaires et, d'une manière générale, toute personne qui manifeste un intérêt pour les affaires parlementaires. En Grande-Bretagne, par contre, les parlementaires n'y sont pas admis et l'association est essentiellement formée de professeurs et de hauts fonctionnaires du Parlement.

La constitution du groupe prévoit différentes activités comme l'organisation de colloques, la rédaction de publications et d'articles divers, la préparation de mémoires à soumettre aux comités législatifs ou autres organismes qui oeuvrent dans le cadre de la procédure, la constitution de différents groupes de travail, l'organisation de débats publics sur des questions parlementaires, la participation à des émissions de radio et de télévision et le parrainage d'évènements publics ou de toute autre activité éducative.

Peuvent devenir membres du Groupe les universitaires, les sénateurs, les députés fédéraux et provinciaux, les fonctionnaires parlementaires fédéraux et provinciaux ainsi que toute autre personne intéressée.

Les demandes d'affiliation doivent être présentées au secrétaire du Groupe, C.P. 533, Édifice du Centre, Ottawa, Ontario, K1A 0A4.

L'opinion publique
face au Parlement

Kingston
2 juin 1991

Le Parlement, les partis
et le régionalisme

Ottawa
14 juin 1881

Table des matières

Table ronde des Sociétés savantes

L'opinion publique face au Parlement 1

Allocution d'ouverture

Le Parlement, les partis et le régionalisme 7

Table ronde des Sociétés savantes

Les attitudes du public face au Parlement

Moderateur :

Professeur C.E.S. Franks
Université Queen's

Experts :

Peter Milliken, député
Kingston and the Islands

Don Newman
CBC Television News
CBC Newsworld

CONTRAIREMENT À CE QUE CERTAINS SOUTIENNENT, LE PARLEMENT est généralement bien vu dans l'opinion publique; ce sont les politiciens et les gouvernements qui sont mal vus, a déclaré **Ned Franks**. Dans l'esprit des gens, la principale réforme parlementaire est un changement de gouvernement.

En demandant aux experts de s'exprimer sur les opinions du public et sur la manière dont ces opinions se forment ou se modifient, Franks a fait remarquer que les opinions face au Parlement se répartissent généralement en deux catégories, soit les opinions sur des événements et des politiciens en particulier, et les opinions sur l'institution dans son ensemble. Les sources d'information sur lesquelles se fondent ces opinions comprennent la connaissance directe de la période de questions et des débats, par l'entremise de la chaîne parlementaire, et la connaissance indirecte, par l'entremise des médias.

La plainte la plus fréquente qu'entend le député **Peter Milliken** ne porte pas sur le mode de fonctionnement du Parlement mais plutôt sur la façon dont un gouvernement majoritaire domine et utilise le Parlement à ses propres fins. L'insatisfaction publique face au Parlement est liée aux rouages de l'institution et davantage aux lois et mesures peu populaires du gouvernement.

Les gens blâment également les députés de l'opposition pour cet état de fait et pour leur manque apparent de présence et d'efficacité. Ils ont l'impression que l'opposition participe aux mesures peu populaires du gouvernement, et, en réalité, la

distinction entre le gouvernement et l'opposition devient floue. Ils ne font pas vraiment de différence entre l'opposition officielle et les autres partis de l'opposition.

Les gens semblent indifférents aux débats généraux ou à leur contenu, sauf, de temps à autres, lors des joutes oratoires tonitruantes. Milliken sait que les gens regardent la chaîne parlementaire, parce qu'il reçoit des appels et des lettres après avoir prononcé un discours. De plus, une étude récente menée pour la CBC a démontré qu'au moins 500 000 personnes au Canada regardent l'ensemble ou une partie des délibérations quotidiennes.

Animation et analyse

Les émissions de la chaîne parlementaire pourraient toutefois être améliorées, grâce à des commentaires plus complets sur les délibérations. Les émissions de la Chambre des communes devraient amuser, divertir, mieux faire comprendre le mode de fonctionnement de l'institution, parce qu'une meilleure compréhension résulterait en des attitudes plus positives à l'égard du Parlement.

Pourquoi un débat s'éternise-t-il pendant deux heures et change subitement de sujet? Quelle est la différence entre un débat en deuxième lecture et un débat à l'étape des comités? Des analyses instructives et non partisans feraient mieux comprendre l'institution et pourraient contribuer à améliorer les attitudes. En résumé, nous avons besoin d'un Gilles Tremblay de la chaîne parlementaire. Un ancien président de la Chambre pourrait peut-être exécuter cette fonction.

Milliken sympathise jusqu'à un certain point avec les gens déçus du manque de décorum à la Chambre, surtout pendant la période des questions. Mais il fait remarquer que les interpellations, les sifflets et les applaudissements partisans sont des techniques employées par l'opposition pour exercer des pressions sur le gouvernement. Cela explique en partie pourquoi les efforts en vue d'améliorer cet aspect de l'image publique de la Chambre sont souvent sans lendemain.

L'opposition peut également produire de l'effet en restant muette à certaines occasions. Ainsi, elle a cherché délibérément, pendant l'affaire Al Mashat, à ne pas trop faire de bruit, de façon à ce qu'aucune parole d'un député du gouvernement ne se perde dans le tintamarre — dans l'espoir que ces déclarations auraient des répercussions encore plus nocives sur le gouvernement que toute action de l'opposition.

Un autre facteur qui peut contribuer aux attitudes publiques négatives est le caractère généralement ennuyant des délibérations lorsque les députés se sentent obligés de parler pendant tout le temps accordé pour prononcer un discours, même s'ils sont le trentième à prendre la parole au nom de leur parti, et quand les règles de la pertinence et de la répétition ne sont pas appliquées avec rigueur. Le président de la Chambre a le pouvoir, mais pas toujours l'autorité, nécessaire pour mettre fin à un débat lorsqu'il cesse d'être pertinent ou devient répétitif ou encore lorsqu'il devient évident que les députés ou les partis sont à bout d'arguments et n'ont rien de nouveau à ajouter.

Les progrès quant au recours accru à ce pouvoir afin d'améliorer la qualité des débats sont lents. Le but ultime des parlementaires, s'ils veulent façonner l'opinion que se fait le public de l'institution, doit être de rechercher constamment à rendre les débats vivants, pertinents et pas trop partisans et de formuler leurs remarques avec le désir de participer au débat public et au travail du Parlement.

Loin de rechercher un Gilles Tremblay, la chaîne parlementaire n'aura aucun analyste à partir de l'automne 1991. Don Newman, journaliste de la presse télévisée, a fait remarquer que le Parlement aurait pu faire commenter les débats diffusés mais n'était pas disposé à en payer le prix.

Newman a rejeté la distinction établie par Franks entre les attitudes publiques face aux politiciens et les attitudes face au Parlement en tant qu'institution; il ne voit aucune différence entre les perceptions du public à l'égard du Parlement et des politiciens — parce que, lorsque les gens pensent au Parlement, ils pensent aux politiciens. Un sondage effectué par Decima Research en 1990 a révélé que 64 p. 100 des Canadiens avaient une opinion défavorable des politiciens et que 85 p. 100 déclaraient exclure toute possibilité de se porter un jour candidat à une charge publique.

Paradoxalement, les Canadiens ont une meilleure opinion de leur député local que des politiciens en général. Cela explique sans aucun doute en partie pourquoi le gouvernement a modifié les dispositions du Règlement de la Chambre concernant les objections de l'opposition afin que les députés puissent passer plus de temps dans leur circonscription.

La source des opinions négatives à l'égard des politiciens est en partie de nature démographique et en partie le résultat d'un malentendu répandu au sujet du rôle du Parlement. Une partie du mécontentement public face au Parlement et aux politiciens contribue aussi à expliquer la nouvelle

popularité des tiers partis — elle est liée à l'insatisfaction quant à la qualité de la représentation et au sentiment de trahison à l'égard d'un gouvernement qui devait donner à l'Ouest une meilleure représentation au sein des institutions centrales du gouvernement.

Certains éléments du programme du Reform Party, par exemple, visent à régler les problèmes de l'insatisfaction face aux institutions parlementaires et de la qualité de la représentation des régions sous-représentées. Les demandes en vue d'obtenir des référendums, un mécanisme de révocation des députés et la réforme du Sénat témoignent toutes de ce sentiment de trahison et de représentation inadéquate dans les mécanismes institutionnels actuels.

Représentatif ou responsable?

Selon Newman, la popularité de ces propositions démontre qu'on comprend mal le fonctionnement de notre régime de gouvernement — les partisans du populisme des Prairies semblent vouloir un gouvernement représentatif et non un gouvernement responsable. Au même moment, notre gouvernement responsable a changé : au lieu que le gouvernement doive rendre des comptes à la Chambre des communes, il en est venu à signifier principalement que les députés élus du parti au pouvoir doivent rendre des comptes au Cabinet et au Premier ministre afin que le gouvernement reste en selle. Les gens qui ne sont pas d'accord avec cette vision des choses sont écartés du groupe parlementaire.

Cette évolution fait en sorte que de plus en plus de gens ne croient pas les politiciens capables de régler les problèmes du pays — et même, ne veulent pas que les politiciens les règlent. C'est de là que naît l'appui aux assemblées constituantes et aux référendums. En bout de piste, la popularité de ces idées permet de penser qu'une importante partie de l'opinion publique estime que les politiciens ne font tout simplement pas leur travail.

Ned Franks a demandé comment les médias influencent les attitudes publiques à l'égard des politiciens, étant donné que les gens qui ont des contacts directs avec les politiciens ont une opinion plus positive que ceux pour qui les médias constituent la seule source d'information. Il s'en est suivi une discussion sans grands éléments nouveaux entre Milliken et Newman, une discussion qui rappelait à certains égards le débat sur la poule et l'oeuf.

Milliken : Les médias donnent l'impression que les députés de l'arrière-ban n'ont aucun pouvoir, qu'ils ne sont que les fantoches du gouvernement. Mais il y a eu consultation au sujet du projet de loi sur le contrôle des armes à feu avant le dépôt de ce projet de loi et des modifications ont été apportées, encore que pas assez, de toute évidence, de l'avis de tous les membres du groupe parlementaire. Et ce sont des pressions de ce groupe qui ont poussé le gouvernement à retirer ce projet de loi. Il est donc injuste de déclarer que les députés n'ont aucune influence; ils en ont, mais peut-être pas autant que certains d'entre nous le voudraient.

Newman : Mais les députés du parti au pouvoir ont été prévenus de ce projet de loi très peu de temps à l'avance; ce n'est qu'après le dépôt à la Chambre que la plupart des députés conservateurs ont pris conscience de ses implications. Pourquoi le ministre de la Justice serait-il assez embarrassé pour aller jusqu'à retirer son projet de loi s'il avait vraiment beaucoup consulté les députés de l'arrière-ban de son parti? Quand les députés de l'arrière-ban du parti au pouvoir ne sont pas disposés à appuyer un projet de loi, il se peut que ce projet de loi soit bloqué — et c'est cela qui fait les manchettes. Que les libéraux et les néo-démocrates s'opposent à quelque chose n'est pas une nouvelle, cela ne devient intéressant que lorsque le gouvernement est minoritaire.

Milliken : Les projets de loi sont parfois modifiés par suite du travail de quelques députés.

Newman : Très rarement, et il s'agit rarement d'une modification de l'opposition.

Milliken : En ne rendant pas compte des questions étudiées dans les débats parlementaires, les médias donnent l'impression que la Chambre des communes ne fait rien et que l'opposition se contente de faire de l'obstruction systématique. Or la Chambre a adopté 70 ou 80 projets de loi au cours des deux dernières années. Mes électeurs sont surpris de ces chiffres; ils ont l'impression, à cause des médias, que tout ce qui a été adopté c'est le projet de loi sur la TPS et celui sur l'avortement. Et ils pensent que l'opposition fait obstruction à tous les projets de loi.

Newman : Les parlementaires aiment entretenir deux mythes : premièrement, qu'il y a de nombreux discours intéressants à la Chambre après l'introduction de chaque parti et, deuxièmement, que l'issue d'un débat ou d'une étude en comité dans un gouvernement majoritaire n'est pas déterminée à l'avance. Il est beaucoup plus intéressant d'écrire des articles sur les questions de

politique ou d'élaboration des politiques que d'en écrire sur les débats concernant des projets de loi qui, comme tout le monde le sait, seront adoptés de toutes façons.

Milliken : La presse ne parle que des sujets litigieux sur lesquels on se chamaille. Il n'est donc pas étonnant que nos questions portent sur des sujets partisans qui attireront l'attention de la presse; si nous posons des questions intelligentes et sensées, personne n'en parlera. La couverture de la presse influence même le genre de questions que nous posons à la Chambre. Nous rejetons des questions pendant notre séance quotidienne de stratégie si la presse ne couvre pas le sujet dont elles traitent. Les deux forces sont donc très étroitement liées; l'une réagit à l'autre — il ne s'agit pas d'une réaction à sens unique.

Newman : Vous devriez aborder les sujets que vous jugez importants; dans l'ensemble, ceux que vous soulevez sont ceux que couvre la presse. De toutes façons, le public a faim d'information sur les questions nationales, par suite de la dénationalisation de la presse et du déclin des journaux régionaux, par exemple. Comme la télévision est devenue le média le plus important, les personnalités prennent plus d'importance, parce que la télévision est plus à l'aise avec les personnalités qu'avec les sujets. Même les choix éditoriaux des rédacteurs en chef des journaux sont influencés par ce que ces personnes ont vu la veille à la télévision.

Une couverture désolante

Les membres de l'auditoire pouvaient ensuite participer au débat. Le professeur James Mallory, par exemple, était d'accord avec l'affirmation de Newman que les politiciens ont été marginalisés — ou continuent de l'être, puisqu'ils n'ont jamais joué un rôle crucial dans ce que représente la vie au Canada. Mais cela n'excuse pas la qualité consternante de la couverture des activités parlementaires par les médias. Le public a du mal à savoir ce qui se passe au Parlement quand il se fie à la presse écrite et électronique.

Newman a concédé que la disparition de l'émission *This Week in Parliament* au réseau CBC et la mise en ondes de *Capital Report* sur la chaîne Newsworld CBC a fait changer le type de couverture des activités quotidiennes de la Chambre. La nouvelle approche permet de savoir ce qui se passe quand on regarde ces émissions pendant presque toute la journée mais pas quand

on ne le fait qu'épisodiquement. La télévision a aussi tendance à se concentrer sur les sujets et les personnalités plutôt que sur les nouvelles brèves. De plus, avec l'avènement des satellites et d'autres techniques télécommunication, les nouvelles de la Colline parlementaire rivalisent avec celles du monde entier dans la liste des sujets d'actualité. Par conséquent, la quantité totale de nouvelles en provenance de la Colline parlementaire a décliné.

Mallory a répliqué que les politiciens ne sont pas seuls à être marginalisés par ce processus, les sujets le sont eux aussi — ils sont tous relégués au second plan par une poignée de grands sujets d'actualité. Au bout du compte, certains sujets ne sont jamais abordés — ni par le Parlement, ni par les médias.

Milliken a convenu qu'il ne faudrait peut-être pas s'attendre que la télévision couvre les projets de loi adoptés à la Chambre pendant la semaine; mais même les journaux ne le font plus et toute couverture dans les journaux a tendance à faire appel à une langue inexacte ou imprécise pour parler des activités du Parlement.

Un autre membre de l'auditoire a répliqué qu'il est peut-être déplacé de critiquer les médias étant donné qu'une grande partie de ce qui se passe au Parlement est orchestré au sein des partis ou entre les partis.

Un autre a fait remarquer que si les contacts directs avec les politiciens ont tendance à résulter en des attitudes plus positives, le meilleur moyen d'arriver à une réforme consisterait peut-être à renforcer les liens entre les députés et leurs électeurs — au lieu de mettre l'accent sur la réforme du rôle des députés de l'arrière-ban à la Chambre. Tant qu'il existe une forte discipline de parti, quelle peut être l'ampleur des répercussions d'une réforme à la Chambre des communes? Dans quelle mesure peut-on encore accroître le pouvoir des députés?

Certains participants ont discuté de la possibilité d'accroître le nombre de votes libres, de réduire le nombre de votes de défiance, etc., en comparant la tradition rigoureuse de la discipline de parti au Canada avec l'attitude un peu plus souple à Westminster.

Le régime de gouvernement du Canada et l'expérience des institutions parlementaires au pays se distinguent toutefois de ceux de la Grande-Bretagne par quelques aspects importants. Au Canada, a souligné Franks, les liens entre les citoyens et les partis politiques sont beaucoup plus lâches et l'inconstance électorale est plus grande. Ainsi, environ 80 p. 100 des sièges de la Chambre des communes britannique sont considérés comme des sièges sûrs, comparativement à 20 p. 100

seulement chez nous. De même, les députés britanniques siègent pendant 20 ans en moyenne, comparativement à 6 ans pour les députés canadiens. Les partis politiques canadiens sont stables et ils durent longtemps, mais ils n'ont pas réussi à obtenir le même genre de soutien de la part de l'électorat. Que cette situation soit une cause ou un résultat de l'opinion publique à l'égard des politiciens n'est pas clair.

Confusion ou aspiration?

Le professeur Peter Russell est revenu sur l'argument de Newman au sujet de la différence entre le gouvernement responsable et le gouvernement représentatif. Si les gens sont vraiment confus à propos de cette différence, il incombe certainement aux médias de les informer à ce sujet. Mais s'ils ne sont pas confus, si, en réalité, les gens *aspirent* à un gouvernement représentatif, cela est très différent d'un manque de connaissance. La réponse pourrait consister à se diriger vers un gouvernement représentatif, pas simplement à cause des aspirations de la population mais parce que ce régime est meilleur.

Ned Franks a rétorqué que les gens admirent le gouvernement représentatif inspiré du modèle américain parce qu'ils sont incapables d'en comprendre le fonctionnement — parce qu'ils évaluent la façon dont les gens agissent dans ce régime et non le produit final de ce régime. Russell a répliqué qu'il n'est pas nécessaire d'adopter le modèle américain.

Milliken a convenu qu'il serait utile d'essayer de faire fonctionner le gouvernement parlementaire d'une façon plus représentative, que les gens devraient avoir davantage la possibilité d'exprimer leurs points de vue et que les députés devraient avoir davantage l'occasion d'exprimer leurs opinions personnelles sans qu'on ait l'impression que le parti est en train de s'écrouler.

Les participants ont aussi discuté de réformes plus générales comme moyen d'accroître le sentiment de participation populaire au gouvernement, notamment par un régime électoral fondé sur la représentation proportionnelle. Milliken était d'avis que le suffrage uninominal est très important au Canada. L'accès géographique et les liens avec la collectivité sont étroitement liés au degré de satisfaction face au rendement du député. Les gens s'attendent à ce que leur député soit un représentant visible et joue un rôle de premier plan dans la collectivité.

De plus, un régime de représentation proportionnelle faisant appel à des listes de parti pourrait occasionner une réduction de la qualité de la représentation encore plus prononcée qu'actuellement, puisque des factions puissantes domineraient le processus de sélection. La connaissance du lieu et de la diversité disparaîtrait. Le pays est trop vaste et trop diversifié et la population, répartie de manière trop inégale pour que la représentation proportionnelle soit une forme de représentation satisfaisante.

L'impopularité du Parlement est-elle un phénomène temporaire? Les résultats de sondages menés depuis quelques décennies indiquent que l'opinion publique sur cette question ne change pas beaucoup — et que le changement que veulent les gens est un changement de gouvernement. Il serait intéressant de voir si l'insatisfaction à l'égard du Parlement augmente à mesure que la confiance envers le gouvernement diminue.

— *rapporteur, Kathryn Randle*

Allocution d'ouverture

Le Parlement, les partis et le régionalisme

David Kilgour, député

QUELQUES SONDAGES D'OPINION RÉCENTS indiquent que la plupart des Canadiens ont peu confiance en notre régime de gouvernement ou en la capacité des législateurs de représenter leurs électeurs. Est-ce que certains d'entre eux cesseront de voter aux élections nationales? Descendrons-nous au niveau de participation électorale aux États-Unis, où la moitié de la population ne se donne pas la peine de voter? Est-ce que de plus en plus de gens voteront pour le Reform Party ou le Bloc québécois? La présente crise constitutionnelle nationale a l'avantage de nous donner une excellente occasion d'apporter des changements fondamentaux à notre modèle actuel de démocratie «exécutive» ou «administrative».

L'une des conséquences de l'affaire Al Mashat est que certains des grands mandarins d'Ottawa, ceux qui survivent aux cabinets et aux députés, se révèlent être des gens pas plus soucieux de faire ce qu'il faut pour les bons motifs que ne le sont les dirigeants élus d'un gouvernement dont la morale est probablement la plus faible de toute l'histoire du Canada. Une foule de génies sont désormais sortis de leur lampe; la belle époque est certainement terminée pour les défenseurs du statu quo à Ottawa et peut-être aussi dans nos capitales provinciales.

Le bon train de réformes parlementaires pourrait réduire l'aliénation parmi ceux que j'appelle les «Canadiens de l'extérieur». En gros, les «Canadiens de l'intérieur» sont ceux qui vivent à Toronto, Ottawa ou Montréal; plus précisément, ils comprennent quelques milliers de citoyens de ces villes, les descendants de la «famille compacte de Toronto» et de la «clique de Montréal» d'avant les années 1830, ceux qui ont déterminé la plupart des politiques nationales avant et après 1867 et probablement jamais autant que depuis 1984. Les «Canadiens de l'extérieur» sont les quelque 18 millions d'entre nous qui vivons dans le reste du pays. À maintes et maintes reprises pendant des décennies, les gouvernements «nationaux» ont favorisé les Canadiens de l'intérieur. S'il faut des

preuves à l'appui, mon livre intitulé *Inside Outer Canada* en contient de nombreux exemples.

Le rôle des députés

Réformer le rôle des députés est essentiel pour «nationaliser Ottawa», parce qu'il existe une impression fort répandue chez le public que nous ne sommes que de vulgaires machines à voter, des robots ou des chiens savants dressés par nos whips respectifs. Les experts affirment que les législateurs canadiens sont astreints à la discipline de parti la plus stricte de tout le monde démocratique. Depuis que j'ai été élu pour la première fois en 1979, les députés des divers partis ont voté en blocs uniformes lors de presque tous les votes tenus à la Chambre. Pourquoi le président de la Chambre ne demande-t-il pas simplement à chacun des chefs de parti de voter au nom de l'ensemble de son groupe parlementaire? En ce sens, «solidarité du groupe parlementaire et au diable les électeurs» semble être le vrai serment d'office d'un grand nombre d'honorables députés. Nos homologues du Sénat n'ont évidemment pas à se soucier des électeurs ni des élections. Je crains qu'un Sénat triple E n'ait tendance à adopter les mauvaises habitudes de notre Chambre des communes actuelle, à moins que nous ne puissions réformer la Chambre de fond en comble.

Demandons-nous un instant si les changements apportés récemment au Règlement de la Chambre des communes risquent de contribuer ou de nuire au statut professionnel des députés. Le pairage officiel avec l'approbation du whip devrait réduire le sentiment de honte qu'éprouvent les députés pairés absents lors des mises aux voix. Un plus grand nombre de projets de loi et de motions d'initiative parlementaire pourraient être mis aux voix et adoptés. Il y a désormais 25 jours de plus pour les affaires émanant des députés. La réduction du nombre annuel de jours de séance à la Chambre représente un recul pour ceux d'entre nous qui voulons accroître et non réduire la participation aux politiques du gouvernement lors de la période des questions et des séances. Que le gouvernement puisse imposer la clôture plus rapidement qu'avant est un recul. Tout comme, selon moi, le fait que les députés indépendants ne soient plus aussi en mesure qu'auparavant de refuser un consentement unanime. Plus que jamais, quand on n'appartient pas à un parti reconnu, on ne fait pas partie des «heureux élus».

Les députés de l'arrière-ban de tous les partis ne ressembleront moins à des robots que lorsque nos

pratiques électorales changeront. S'ils sont perdus par le gouvernement du jour, presque tous les votes des députés fédéraux ou de leurs homologues provinciaux sont considérés rétroactivement par le premier ministre comme un vote de défiance. Un ancien greffier de la Chambre des communes m'a déclaré un jour que même une motion d'opposition frivole en vue de suspendre les travaux pour la journée peut être considérée comme une motion de défiance. La crainte d'élections générales prématurées oblige bien sûr les députés du gouvernement à voter avec leur whip. S'ils sont indécis sur une question, ils subissent d'immenses pressions, habituellement sous forme de menaces voilées. Dans les partis d'opposition, la pression de la conformité prend souvent la forme suivante : «Si nous ne votons pas en bloc, les médias prétendront que nous sommes un parti divisé.» Les habitudes des médias renforcent donc le statu quo presque comique dans nos assemblées provinciales et fédérale.

À mon avis, ce statu quo a persisté si longtemps parce que les chefs des partis et les mandarins le préfèrent de toute évidence. Les mesures proposées à la Chambre des communes lorsqu'un parti est majoritaire s'en tirent habituellement presque indemnes. Tout se déroule selon un scénario hautement prévisible : les députés obéissants du gouvernement se lèvent pour en faire l'éloge; les partis d'opposition se rallient pour les dénigrer et une foule de mauvaises mesures deviennent des lois n'ayant subi essentiellement aucune modification.

Comme on l'indiquait dans le dernier discours du Trône, un mécontentement profond chez les députés de l'arrière-ban et le public en général fait naître de nouveaux espoirs parmi tous ceux d'entre nous, peu importe notre allégeance politique, qui voulons un vote libre en tout temps sauf lors des budgets, des discours du Trône, des motions de crédits et des motions d'opposition qui se veulent expressément des motions de défiance, tel que le recommande le Comité McGrath. Cela forcerait les députés consciencieux qui n'appartiennent pas au Cabinet à peser avec soin leur vote sur la plupart des questions. Les besoins législatifs de nos électeurs remplaceraient les hiérarchies partisans comme facteur déterminant de notre suffrage. Nos concitoyens feraient bientôt davantage confiance aux députés, sachant que notre loyauté ultime leur est acquise chaque fois que la loyauté envers notre parti entre en conflit avec notre devoir envers notre électeur. Les cabinets et les bureaucrates devraient s'adapter rapidement à une perestroïka canadienne.

Si, par exemple, un projet de loi proposé allait à l'encontre des intérêts de la région de l'Atlantique, les députés «de l'extérieur» de tous les partis pourraient s'unir pour bloquer son adoption.

À ceux qui affirment que cela sent le congressionalisme rampant, nous, les réformateurs, répondons : Et après? Le régime de gouvernement que nous avons adopté à l'apogée de l'Empire britannique, encore que presque entièrement dans la forme que les Canadiens voulaient, comme le soulignait le regretté Eugene Forsey, ne convient tout simplement plus aux besoins d'un peuple évolué à la fin du XX^e siècle. Si vous préférez un modèle de réforme européen, adoptons la motion de défiance constructive du Bundestag allemand, qui prévoit qu'aucun gouvernement ne peut être défait à moins que les députés souhaitant défaire un chancelier n'en choisissent simultanément un nouveau jouissant de la confiance de la majorité des députés du Bundestag.

Une autre solution serait que le prochain gouvernement du Canada précise dès le début de son mandat quelles questions au cœur de son programme seront des questions de confiance. Le gouvernement actuel, par exemple, aurait pu indiquer à la fin de 1988 que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et la TPS seraient des questions de confiance. Dans ces situations, la discipline de parti serait justifiable. Pour les autres questions, les députés de l'arrière-ban seraient libres de voter en tout temps en fonction des intérêts de leurs électeurs. Cette nouvelle indépendance des législateurs aboutirait à une meilleure représentation pour toutes les régions du Canada.

Raffermir les comités de la Chambre

Une caractéristique remarquable du Congrès américain est son vigoureux système de comités. Les comités et leurs attachés de recherche invoquent leur rôle de surveillance pour superviser l'appareil exécutif avec une efficacité presque inconnue au Canada. Dans la pratique, les comités parlementaires canadiens sont presque toujours dominés encore par les whips de parti. Les présidents de ces comités, par exemple, sont normalement choisis en fonction de leur obéissance prévue, plutôt que de leurs capacités ou de leurs connaissances spéciales à titre de décideurs indépendants. Et je vous en prie, ne citez pas le Comité des finances de Donald Blenkarn pour démontrer le contraire. Les fanfaronnades du président ont été tolérées en

échange d'une obéissance concernant des priorités du Cabinet comme la TPS. Le Comité de la justice, présidé par Bob Horner, a affiché une indépendance admirable dans l'affaire Gingras, mais ses membres n'ont pas encore vu un rapport Weir non censuré.

La représentation régionale complète est assurée directement dans la composition des comités du Congrès. Du côté de la Chambre des représentants, près de 40 p. 100 des sièges des comités sont réservés aux représentants d'États désignés. Pour assumer leur rôle de surveillance, les membres du Congrès et les sénateurs disposent de nombreux outils — trop selon certains — afin de promouvoir les causes locales et régionales, y compris un personnel nombreux et un grand nombre d'attachés de recherche qui travaillent directement pour les comités. Les personnalités publiques américaines peuvent être et sont assignées à comparaître devant les comités moyennant un court préavis et, en pratique, elles doivent répondre aux questions.

Leurs homologues fédéraux au Canada peuvent être assignés à comparaître devant les comités, mais à cause d'une multitude de pratiques, dont la tradition des réponses vides par les ministres et les fonctionnaires au sujet des budgets du gouvernement et celle des courtes séances, le rôle de surveillance des dépenses publiques, par exemple, est pour ainsi dire inexistant. À ma connaissance, une seule question relative à des dépenses proposées — en l'occurrence un poste de 20 000 \$ de l'ACDI — a été rejetée en comité depuis 1969. Il s'est avéré que les dépenses en litige avaient déjà été effectuées quand le comité a voté pour les empêcher. Un décret, encore en vigueur si je ne m'abuse, interdit aux fonctionnaires de révéler aux parlementaires des renseignements obtenus dans le cours de leur emploi. Si cette mesure était appliquée à la lettre, les comités seraient encore plus inoffensifs qu'ils ne le sont maintenant, mais elle pourrait tout de même être invoquée au besoin.

La fonction de surveillance du Congrès américain, qui a ouvert l'administration nationale à la représentation territoriale, n'est vraiment efficace que parce que chacun des membres du Congrès dispose de son propre pouvoir politique. Certains analystes américains ont donc conclu que les agences fédérales américaines sont trop sensibles au Congrès. Les ministères et autres éléments de l'appareil gouvernemental à Ottawa, par contre, considèrent habituellement le Parlement comme une piqûre de moustique annuelle pendant laquelle leurs budgets sont adoptés en vitesse par le Parlement. En réalité, on me dit qu'il y a un

immense tableau au Bureau du Conseil privé indiquant comment le gouvernement du Canada fonctionne vraiment. Le Parlement se trouve sur le côté et est relié par une seule ligne.

Un remède au problème de la vacuité législative dans ce domaine pourrait être des parlements de durée fixe, quatre ans par exemple. Un Sénat réformé et élu serait utile à cet égard. Les représentants élus des deux chambres pourraient attaquer et défendre le gouvernement en invoquant des motifs autres que la loyauté partisane s'ils ne subissaient pas le joug de leurs whips. De plus en plus d'observateurs et de participants semblent arriver à la conclusion que le Canada devrait adopter une variante quelconque du régime de gouvernement du Congrès américain, ainsi que toute sa panoplie de freins et contrepoids.

Un autre problème que posent nos comités de la Chambre actuels est qu'ils ne sont pas assez nombreux à effectuer un travail réel. Quand ils produisent un bon rapport, il arrive souvent que leurs recommandations ne sont pas prises en considération par le gouvernement ou encore qu'elles ne sont mises en oeuvre qu'en partie. Dans une culture ou un régime politique différent, les comités pourraient apporter des changements réels aux politiques, susceptibles tout au moins d'être mis aux voix à une Chambre des communes où les députés voteraient selon leur conscience. Les gouvernements ne veulent pas que les comités deviennent trop indépendants et efficaces parce que ces derniers pourraient critiquer les politiques gouvernementales et porter ombrage aux ministres sur certaines questions.

Rehausser l'estime de soi chez les députés à Ottawa

De nombreux Canadiens semblent avoir perdu confiance en notre régime de gouvernement, mais selon les sondages, la plupart préfèrent que le Canada soit reconstruit plutôt que de le laisser se désintégrer. D'une façon inquiétante cependant, un sondage effectué seulement une semaine avant le référendum sur la souveraineté-association qui a eu lieu au Québec en 1980 a révélé que 56 p. 100 des Québécois se sentaient profondément attachés au Canada. Selon un sondage Southam, ce taux est maintenant descendu à 30 p. 100. Et quand on a demandé récemment aux Québécois s'ils étaient plus attachés au Canada qu'à leur province, les deux tiers ont choisi le Québec. Ce changement de loyauté n'est pas exclusif au Québec : à Terre-Neuve

également, les citoyens sont plus attachés à leur province qu'au Canada. Dans l'ensemble, près du tiers des Canadiens qui vivent hors du Québec sont moins attachés au Canada qu'ils ne l'étaient il y a quelques années et la cause de ce changement d'attitude serait le traumatisme constitutionnel qui existe depuis 1987.

La plupart des gens estiment que le problème résulte d'une lacune fondamentale du régime de gouvernement, notamment la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, et ils veulent changer les choses. Un but important de la réforme constitutionnelle devrait être de fournir au Canadiens une meilleure représentation au sein de leurs gouvernements national et provinciaux. Donner au peuple un rôle plus grand dans l'élaboration des lois et des politiques du Canada contribuerait non seulement à l'unité nationale mais aussi à la crédibilité du métier de législateur.

Les discussions relatives au régionalisme au Canada se ramènent inévitablement à des arguments sur ce qui devrait l'emporter des intérêts régionaux ou de l'intérêt national. En choisissant un régime de gouvernement fédéral, les Canadiens n'ont-ils pas rejeté l'idée que la majorité nationale devrait toujours l'emporter? Le fédéralisme signifie que, sur certaines questions, la volonté de la majorité de la population ne sera pas satisfaite. Si les plus gros bataillons d'électeurs doivent toujours l'emporter sur les plus petits, nous devrions cesser de prétendre que nous avons un régime de gouvernement fédéral respectueux des minorités en période de stress. L'idée qu'il faut toujours accommoder les plus grands groupes de Canadiens, c'est-à-dire ceux du sud de l'Ontario et des régions métropolitaines du Québec, a créé du mécontentement ailleurs et fait naître le sentiment que les régions n'ont aucun poids.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, les Canadiens veulent de nouvelles institutions ou des institutions modifiées qui représentent efficacement les intérêts des Canadiens de l'intérieur et de l'extérieur. Si nous n'écarterons pas l'idée que l'intérêt national est simplement un code permettant à la région la plus peuplée de dominer toutes les autres régions du pays, les frictions entre le Canada de l'intérieur et de l'extérieur risquent de s'aggraver.

Les partis politiques et le régionalisme

Vous connaissez tous le phénomène du Reform Party enraciné dans l'Ouest canadien et qui grandit

rapidement en Ontario. Ce parti s'est inspiré des grands mouvements de protestation qui ont surgi dans ma région au tournant du siècle et au milieu de la Grande Crise des années 30. Traditionnellement, pour qu'un nouveau parti réussisse, ses dirigeants doivent non seulement présenter de nouvelles politiques publiques radicales mais aussi un programme de remaniement institutionnel afin de mettre en oeuvre ces politiques.

Le dernier élément de la création d'un mouvement de protestation viable est une base de soutien. Dans un pays comme le nôtre, le mécontentement régional permettant de créer une telle base ne manque pas. On peut comprendre que l'Ouest canadien soit devenu fameux comme terre fertile de mécontentement. Les dirigeants du Reform Party ont bien appris leur histoire. Ils ont reconnu que le mécontentement régional peut se traduire par un bloc de décideurs susceptibles d'être très puissants sur le parquet de la Chambre des communes. Pour qu'un Nouveau Canada — pour reprendre leur vocabulaire — émerge de ce mécontentement, il faut repenser nos institutions et nos conventions.

Le Reform Party présente une vision qui a apporté une solution aux injustices régionales dont de nombreux Canadiens de l'extérieur ont souffert. Il a touché des cordes sensibles dans le public. Il a des slogans superbes : «L'Ouest veut participer», «Créer un nouveau Canada», etc. Il a eu la prévoyance et l'énergie d'appuyer sa vision sur un appareil de financement professionnel et sur une stratégie de communications impressionnante. Le Reform Party peut prétendre être un parti populaire, mais il a évité jusqu'ici la plupart des difficultés que rencontrent ce genre de partis.

Le Reform Party s'est établi comme le parti des idées neuves par opposition aux options de politique publique classiques dont la portée et l'imagination sont limitées par la discipline de parti et l'enracinement bureaucratique que j'ai déjà évoqués. Pour que ces idées prennent racine, il est essentiel de repenser nos institutions. Le programme du Reform Party prévoit une réforme radicale de la Chambre qui comprendrait des mécanismes de mise en accusation des députés et la restructuration du Sénat, pour qu'il soit élu, efficace et réparti également entre les régions.

Tout cela semble indiquer que la principale raison du succès du Reform Party à ce jour est la prise de conscience que le Canada ne fonctionne pas. Mais il s'agit probablement davantage d'un reflet de l'incapacité des autres partis de représenter les

intérêts des Canadiens de l'extérieur. Il y a certainement des changements institutionnels essentiels pour mieux servir les Canadiens, tels qu'un Sénat triple E. Mais affirmer que les défauts bien humains de ceux qui ont influencé l'évolution de notre démocratie parlementaire actuelle signifient que le Canada lui-même n'a que des défauts n'est pas seulement irresponsable; cela indique qu'on ne comprend vraiment pas les valeurs communes partagées par toutes les régions.

L'erreur ultime de la vision du Reform Party est qu'elle défie fondamentalement toute définition, et cela m'inquiète. Le programme politique de ce parti ramène l'élaboration des politiques au niveau des slogans. En tant que mouvement régional, il ne sera jamais prié de proposer un programme de gouvernement pour l'ensemble du Canada. Au lieu de cela, la vision flatte basement les craintes de 7,5 millions de Canadiens de l'Ouest qui veulent obtenir plus de pouvoir politique et économique. Les slogans se traduiront probablement par un nombre assez élevé de sièges aux prochaines élections, mais pas en un programme de gouvernement, s'ils ne peuvent être définis.

Le message est en train de passer. Soixante-deux pour cent des électeurs de ma circonscription qui, jusqu'ici, ont rempli un questionnaire sont fortement en faveur d'un Sénat triple E. Un autre 52 p. 100 estiment que le gouvernement devrait continuer de comprimer les programmes afin de réduire le déficit.

Tout n'est pas perdu, cependant. Dans les questions qui exigent un peu d'introspection, le message du Reform Party semble se dissiper. Ainsi, 67 p. 100 de mes électeurs croient qu'une hausse de l'immigration est une bonne chose pour le Canada, ce qui contredit sans l'ombre d'un doute la position du Reform Party que l'immigration est une question économique et non une question sociale ou culturelle ou encore familiale. Un autre 80 p. 100 estiment que l'accès aux garderies devrait être universel, ce qui constitue un autre anathème pour le Reform Party.

Un autre aspect irritant du Reform Party est l'existence de programmes parrainés par le gouvernement fédéral afin de promouvoir le respect et la compréhension de cultures étrangères mais propres à un grand nombre de Canadiens. Je trouve réconfortant de constater dans le sondage récent de *Globe and Mail-CBC* que 84 p. 100 des répondants estiment qu'un nouvel accord constitutionnel devrait traduire notre composition multiculturelle.

Si un parti doit fournir une solution de rechange au statu quo, il devra être un parti qui représente

notre nation telle qu'elle se présente maintenant, une famille nationale qui inclut le Québec. L'Ontario a toujours été une force économique et politique dominante au Canada; pourtant, la plupart des Canadiens n'y voient aucun inconvénient. Ils veulent simplement que le gouvernement fédéral maintienne, améliore et rende plus équitable l'accord d'association que nous appelons la Confédération.

Il devient donc évident que la réforme du Parlement doit tirer son origine des partis traditionnels si nous voulons créer une institution plus démocratique.

L'exemple américain

Aux États-Unis, les membres du Congrès, représentant chacun une circonscription géographique depuis 1842, sont devenus un moyen important d'intégrer les priorités locales dans leur gouvernement national, aussi bien dans l'appareil administratif que dans l'appareil législatif. La première loyauté de tout membre de la Chambre des représentants se situe envers sa circonscription, tout comme celle des sénateurs se situe envers leur État. Pour reprendre les termes d'un analyste politique, «la première préoccupation de tout membre du Congrès semble être comment tirer le plus possible du pays en faveur de son propre État». Une telle affirmation pourrait rarement être énoncée à propos des députés canadiens — à moins qu'ils ne soient également membres du Cabinet.

Les présidents américains, élus par les électeurs de tout le pays, cherchent par contre à traduire la diversité de l'ensemble de la nation en éliminant toute coloration régionale personnelle. Malheureusement, on peut se demander sérieusement chez nous si un citoyen résidant ailleurs que dans une des trois villes favorisées officiellement — Toronto, Montréal et Ottawa — pourrait amener un parti politique à remporter des élections générales.

La séparation constitutionnelle des pouvoirs entre l'appareil exécutif et l'appareil législatif et la faiblesse de la discipline de parti dans le comportement électoral des membres du Congrès rehaussent grandement l'efficacité de la représentation régionale à Washington. Les présidents et les membres du Congrès sont élus pour des mandats fixes, et personne ne démissionne si une mesure particulière est rejetée au Sénat ou à la Chambre des représentants. Le régime du Congrès prévoit aussi la liberté de représenter efficacement les territoires

quand une question a clairement des implications sur les États. Les membres du Congrès s'éloignent fréquemment de la ligne du parti afin de représenter les intérêts de leur État; quand ils votent, les hommes et les femmes élus à la capitale des États-Unis n'hésitent pas à placer les intérêts de leur État ou de leur circonscription au-dessus de ceux du parti. Par contre, peu de députés canadiens ont vraiment l'occasion d'accorder la priorité aux intérêts de leurs électeurs quand ils votent à la Chambre des communes. Le pouvoir réel se concentre entre les mains des trois chefs de parti. Mettre à sa place, c'est-à-dire dans les livres d'histoire, notre discipline de parti actuelle qui engourdit l'esprit ferait donc beaucoup de bien à la démocratie canadienne.

Une autre caractéristique du régime américain qui permet une contribution régionale efficace à l'élaboration des politiques nationales est le vote en bloc par territoire — phénomène presque inconnu à la Chambre des communes du Canada. La faible discipline de parti au Congrès est l'un des facteurs qui favorisent la formation de blocs électoraux régionaux au-delà des lignes de parti. Il est possible de s'opposer aux projets de loi allant à l'encontre des intérêts régionaux sans crainte que le gouvernement ne soit défait et que des élections anticipées ne soient déclenchées. Les représentants des deux partis politiques des États de l'Ouest, du Sud ou de la Nouvelle-Angleterre, par exemple, peuvent voter en bloc ou travailler ensemble en comités afin de faire valoir des intérêts régionaux communs.

L'influence du Sud au Congrès constitue un exemple de la façon dont les représentants régionaux peuvent influencer la répartition géographique des approvisionnements nationaux, qui influence à son tour la distribution géographique du secteur manufacturier. Elle a joué un grand rôle dans la concentration des dépenses fédérales militaires et aérospatiales dans le Sud après la guerre ainsi que dans le renouveau et la croissance économique du Sud en général. Si le vote en bloc existait à la Chambre des communes du Canada, encouragé peut-être par un mandat fixe de quatre ans, nous pourrions voir plus de mesures nocives aux Canadiens de l'extérieur rejetées quand les députés feraient fi des lignes de parti pour accorder la priorité aux intérêts des électeurs de leur région.

Le Sénat triple E australien

Le Sénat triple E australien fournit un excellent modèle au Canada d'aujourd'hui parce que, tout

comme au Canada, les deux tiers de la population de l'Australie se concentrent dans deux des six États. Nous partageons également une tradition de démocratie parlementaire. Les pères fondateurs de la Nation provenant des quatre petits États de l'Australie ont refusé dans les années 1890 toute forme d'union fédérale qui ne prévoyait pas une deuxième chambre représentant tous les États également. À ses origines en 1901, le Sénat australien comptait six sénateurs de chaque État, tous élus au cours d'élections à l'échelle de l'État. Depuis 1906, la moitié d'entre eux entrent en fonction à des dates fixes tous les trois ans.

Le Sénat australien détient encore des pouvoirs égaux avec la chambre basse, la Chambre des représentants, sauf pour certaines limites concernant les mesures financières. Il est possible de modifier ce pouvoir législatif, mais non le nombre de sénateurs par État, grâce à un référendum résultant en une majorité globale de suffrages à l'échelle nationale ainsi que dans quatre des six États. J'ajouterais ici à titre de Canadien de l'extérieur que les délégués du Parti Libéral fédéral ont approuvé récemment une formule de modification de la constitution selon laquelle les modifications touchant à l'ensemble du Canada devraient être appuyées par la Chambre des communes, par un Sénat réformé et par au moins sept des législatures provinciales à condition que les provinces en cause comptent 85p. 100 de la population du Canada.

Le Canada peut tirer de nombreuses leçons de l'expérience australienne en ce qui concerne la réforme du Sénat. Du point de vue du Canada de l'extérieur, la première est la sensibilité accrue d'un frein institutionnel sur la domination actuelle de notre Chambre des communes par le Premier ministre. Campbell Sherman, politologue de l'Australie de l'Ouest, affirme que cette sensibilité accrue «ravigote la législature et augmente fortement l'efficacité de l'examen de l'administration publique par les parlementaires. Elle contre les distorsions du processus des politiques qui découlent de la tentative du pouvoir exécutif de réduire l'influence de points de vue rivaux au sujet de l'intérêt national, afin de réprimer un débat informé sur ses politiques au sein de la législature et d'éviter la nécessité d'un compromis lorsqu'une mesure reçoit un appui partisan».

En résumé, l'efficacité est une caractéristique essentielle de la réforme de notre chambre haute. Les défenseurs du statu quo affirment qu'un Sénat efficace entrerait en conflit avec le concept bien enraciné du gouvernement responsable, mais nous

ne sommes pas la petite Angleterre, presque illettrée et asservie du début du XIX^e siècle. Un Sénat efficace fonctionne bien en Australie, et nous devrions l'adapter en tant qu'institution hybride à notre propre situation dans l'intérêt d'une démocratie plus ancrée dans la réalité. À mon avis, aucune personnalité dynamique ne voudra être élue à un Sénat réformé à moins que les pouvoirs de cette chambre ne restent essentiellement égaux à ceux de la Chambre des communes, sauf dans les cas très limités des votes de défiance.

Je conviens avec Sherman que le Sénat ne peut être efficace et politiquement sûr de lui si les sénateurs ne sont pas élus directement. Tout comme lui, je prévois qu'un Sénat canadien fondé sur une représentation égale de toutes les provinces et élu par un régime proportionnel résulterait souvent en une majorité différente de celle de la Chambre. Deux grands obstacles à surmonter sont notre longue culture reposant essentiellement sur le mimétisme, avec sa notion de plus en plus anormale qu'il faut laisser les gouvernements gouverner sans contrainte efficace, et la crainte de certains que la chambre haute ne soit efficace.

Conclusion

Nous ne pouvons construire l'unité si nous ne réglons pas sereinement le plus grand nombre possible des problèmes qui divisent les Canadiens à l'aide d'un processus de renouveau véritable. L'examen de ce qui constitue le Canada doit comprendre l'examen de ce que le Canada pourrait devenir. Répéter des clichés éculés et faire appel à une conception sentimentale du Canada ne peuvent remplacer des efforts sérieux en vue de régler les questions constitutionnelles fondamentales au cœur des nombreux problèmes auxquels notre pays est confronté.

Il est vital d'aborder de front les injustices résultant de la division du pays en un Canada de l'intérieur et un Canada de l'extérieur. Nos régions de l'extérieur contribuent au succès du centre, mais pendant plus d'un siècle, notre rôle dans la Confédération a été pour ainsi dire ramené à celui de fournisseur éloigné de ressources naturelles. Notre «Rue principale» nationale doit commencer à partager les débouchés.

L'incapacité de nombreux gouvernements fédéraux de faire face à des besoins régionaux divergents et de concilier ces besoins a accentué les fortes pressions sur le tissu de notre pays ainsi que les déchirures dans ce tissu. Une fois seulement le

Canada a défini ses buts nationaux suprêmes. En 1879, la politique nationale de John A. Macdonald les a définis comme étant peupler le pays, relier le marché commun à l'aide d'un réseau de transport national et développer notre base industrielle. Les deux provinces du Centre, ou plus exactement le sud de ces provinces, ont bénéficié de la stratégie industrielle et joui de la stabilité économique et du poids politique qui en ont découlé.

Plus que jamais auparavant dans notre histoire, nous devons maintenant formuler une nouvelle politique nationale. Cette politique doit se fonder sur le principe de l'équité et de l'égalité des chances pour tous, y compris les citoyens des huit provinces de l'extérieur et des deux territoires ainsi que de nos peuples autochtones. Tous ont travaillé d'arrache-pied pour renforcer le Canada de l'intérieur pendant les premières années, souvent aux dépens de leur propre potentiel et de leurs aspirations, qui n'ont pas été exploités au maximum.

La région de l'Atlantique, le nord de l'Ontario, le Québec périphérique, l'Ouest canadien et le Nord, doivent tous être intégrés pleinement à une association nationale. Leurs priorités et leurs préoccupations doivent être prises en considération par des décideurs, élus ou non, à Ottawa, en tenant compte des besoins locaux de chacun.

Nous avons besoin de dirigeants nationaux capables de définir un programme clair dans le climat politique actuel et capables de nous rassembler. Il doit s'agir d'hommes et de femmes qui jouissent du respect et de la confiance des Canadiens en général, et de gens dont la vision de notre pays inclut l'équité régionale dans toutes les politiques publiques, des chances économiques égales pour tous les Canadiens, où qu'ils soient, et l'intégrité personnelle.

Par-dessus tout, nous avons besoin de sentir davantage qu'il existe un dessein national et de redéfinir nos objectifs, politiques et institutions d'envergure nationale afin de mieux tenir compte de nos différences. Les préoccupations de tous, peu importe où nous vivons, doivent devenir un facteur de l'élaboration des politiques nationales. Ce n'est qu'à ces conditions que nous pourrions trouver la nation et l'unité que recherchent la vaste majorité des Canadiens.

David Kilgour, député d'Edmonton Southeast, a prononcé cette allocution au dîner du printemps du Groupe canadien des études des questions parlementaires le 14 juin 1991.